

Mayenne

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de LA ROUAUDIÈRE

Séance du **JEUDI 21 JUILLET 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, **sous la présidence de Monsieur Thierry JULIOT, Maire.**

Etaient présent(e)s : Mme BREHIER M.P., Mr COLAS H., Mme COURNE N., Mr DUPONT M., Mr GEFFRAY S., Mr LARDEUX L. et Mr ROSSIGNOL D.

Etaient excusé(e)s : Mme BRIEND A.M. (Procuration à Mme BREHIER M.P.) et Mr SIMON J.P. (Procuration à Mr LARDEUX L.)

Mme BREHIER Marie-Paule a été élue secrétaire de séance.

N°2022-25

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE AU TITRE DU PLAN MAYENNE RELANCE – VOLET COMMUNAL – POUR L'ACHAT DE MATERIEL DE CUISSON POUR LA SALLE SOCIO-CULTURELLE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par le Département du plan Mayenne Relance. Une enveloppe de 4 millions d'euros est destinée à soutenir l'investissement public local des communes mayennaises. Sa répartition se fait sur les mêmes bases que les contrats de territoires.

Chaque commune de moins de 10 000 habitants s'est vu accorder une dotation forfaitaire. Elle est libre de l'affecter aux investissements qu'elle juge elle-même prioritaires.

La dotation pour la commune est de 6 764 €, cumulable avec d'autres dispositifs de subvention du Département existants dans la limite d'un taux d'intervention du Département s'élevant à 80 % maximum du coût total HT

Au regard de ces éléments, je vous propose d'étudier l'affectation de notre dotation au projet suivant :

1 - Description détaillée du projet :

Achat de matériels de cuisson pour la salle socio-culturelle.

2 – Calendrier prévisionnel du projet :

Opération effectuée en avril 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215301920-20220721-D2022-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2022

Publication : 26/07/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

3 – Estimation détaillée du projet :

DEPENSES (€ HT)	Total HT
<i>Armoire inox positive</i>	1 800.00 €
<i>Etuve ambassade</i>	2 300.00 €
<i>Plaque à induction</i>	600.00 €
<i>Micro-onde</i>	700.00 €
<i>Four à convection</i>	1 100.00 €
<i>Armoire de rangement inox</i>	1 800.00 €
<i>Table chaude inox</i>	1 500.00 €
<i>Table inox + étagère basse</i>	300.00 €
<i>Armoire réfrigérée inox</i>	1 100.00 €
<i>Table inox support four</i>	200.00 €
Total des dépenses	11 400.00 €

TOTAL HT 11 400.00 €

TVA (20 %) 2 280.00 €

TOTAL TTC 13 680.00 €

4 – Plan de financement prévisionnel :

RECETTES (€ HT)	Total HT
<i>Département (Mayenne Relance) – 59.33 %</i>	6 764.00 €
<i>Fonds propres de la commune – 40.67 %</i>	4 636.00 €
TOTAL – 100 %	11 400.00 €

5 – Durée d'amortissement et date de mise en service de l'équipement :

informations obligatoires à transmettre, au plus tard, sur le tableau récapitulatif des dépenses, lors de la demande de versement de la subvention.

Pour information, l'achat de matériel ne fait pas l'objet d'un amortissement.

Considérant que l'opération proposée est cohérente avec les schémas départementaux, il est **proposé de la retenir dans le cadre de notre dotation « Mayenne Relance – volet communal ».**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215301920-20220721-D2022-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2022

Publication : 26/07/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE le projet et valide le calendrier des travaux,**
- **APPROUVE le plan de financement** présenté ci-dessus,
- **AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention** auprès du Département, au titre du plan Mayenne Relance – volet communal, d'un montant de **6 764 €**,
- **AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte ou document concernant ce dossier.**

Extrait conforme au registre

**Le Maire,
T.JULIOT**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215301920-20220721-D2022-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2022

Publication : 26/07/2022

Pour l'autorité compétente par délégation